



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

“ORIENTATIONS ENVIRONNEMENTALES A RÉFLÉTER DANS LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU PREMIER MINISTRE, SON EXCELLENCE GARY CONILLE, DANS LE BUT D’ATTEINDRE LA VISION DU PRÉSIDENT JOSEPH MICHEL MARTÉLY EN ENVIRONNEMENT”

Contributions de Joseph Ronald Toussaint

Octobre 2011

SOMMAIRE

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

1 D'UN ENVIRONNEMENT DÉLABRÉ A LA CONSTRUCTION D'UNE SOCIÉTÉ HAITIENNE VIABLE ET DURABLE : COMMENT ATTERIR LA VISION DU PRÉSIDENT JOSEPH MICHEL MARTÉLY EN ENVIRONNEMENT

2 LES DIFFÉRENTS VOLETS D'INTERVENTION

2.1 Reforestation et Reboisement

2.2 Allègement de la pression sur les ressources ligneuses et Energies alternatives

2.3 La Gestion Intégrée des Bassins Versants et des Zones Côtières et la Conservation de la Biodiversité

2.4 La réduction de la vulnérabilité et de la fracture environnementale aggravées par le changement climatique

2.5 Le contrôle de la pollution urbaine et des nuisances

2.6 L'aménagement du territoire comme outil d'intégration de la gestion de l'environnement et du développement durable

2.7 Mesures transversales environnementales: l'Education Relative à l'Environnement (ERE) et la généralisation des Etudes d'Impact Environnemental (EIE)

3. STRATÉGIE GLOBALE DE MISE EN OEUVRE

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Mon gouvernement s'engage à travailler à la restauration de l'environnement et à aménager le territoire de manière à jeter les bases d'une société viable et durable. Ce thème recouvre la reforestation intensive et la nécessité de satisfaire les besoins en énergie domestique d'une population en constante augmentation, la gestion intégrée des bassins versants et la restauration des sols dégradés selon une vision allant de la Montagne à la Mer et ciblant également la gestion durable de la biodiversité, la réduction de la vulnérabilité et de la fracture environnementale aggravée par le changement climatique, la lutte contre la pollution urbaine, l'aménagement du territoire comme outil d'intégration de la gestion de l'environnement et du développement durable, la gouvernance environnementale, l'Éducation Relative à l'Environnement et l'Étude d'Impact Environnemental.

Problématique

Aujourd'hui, tous les indicateurs environnementaux semblent avoir dépassé leur seuil d'alerte, qu'il s'agisse du taux de déforestation, de l'érosion des terres cultivables, de la pollution urbaine, de la dégradation des bassins versants et des zones côtières, de l'effritement de la biodiversité ou de la sédimentation des rivières. Dans ce contexte, les problèmes de dégradation des ressources naturelles, sont si graves que leurs impacts menacent directement les moyens de production et le cadre de vie des populations.

À la fracture sociale et politique qui frappe Haïti depuis son histoire est donc venue se greffer de nos jours ce qu'il convient d'appeler une **fracture environnementale** qui se traduit depuis bien des temps par des pertes spectaculaires en vies humaines et la destruction des infrastructures économiques avec des conséquences désastreuses sur la richesse nationale. Cette fracture environnementale sape les bases mêmes de la fondation de notre territoire et constitue une sérieuse menace pour l'existence du peuple haïtien en tant que tel.

Face à ce terrible constat, le Président Joseph Michel Martély, dans sa campagne électorale, a porté un vif intérêt à ce que le secteur Environnement, associé à une démarche territoriale clairement définie, soit au centre des efforts du nouveau départ qu'il entend insuffler au pays et que le peuple a largement légitimé par le vote que l'on connaît. Rendre ce secteur plus à même de le mettre en mesure d'affronter les défis et de jeter les nouvelles bases d'une société haïtienne viable et durable se pose de soi à la fois comme une priorité incontournable et un axe névralgique majeur de la stratégie d'interventions du Gouvernement.

Objectif général

Le Gouvernement se fixe comme objectif général de jeter les bases d'un renversement des tendances nationales constatées en matière de dégradation de l'environnement, de manière à soutenir une croissance durable et à améliorer le cadre de vie de la population haïtienne.

La Gouvernance Environnementale sera, à cet égard, renforcée pour corriger les déséquilibres souvent importants qui caractérisent de nombreux aspects de l'environnement et les déficiences de l'aménagement du territoire en Haïti. Cette gouvernance devrait fournir un référentiel pertinent pour adresser les problématiques environnementales à court et à long termes, dans le contexte des exigences du relèvement et du développement du pays.

Il y a lieu de consolider en tout premier lieu le Ministère de l'Environnement. L'agenda législatif environnemental sera renforcé y compris l'adoption par le Parlement de la Loi organique du Ministère et de Traités Environnementaux Multilatéraux d'importance. Dans le même ordre d'idée, les dispositions légales prévues dans le décret-cadre de 2006 sur la Gestion de l'Environnement stipulant, au terme des articles 159 à 161 dudit décret, le transfert à ce Ministère des fonctions étatiques de réglementation et de gestion touchant aux forêts, aires protégées et ressources naturelles, seront mises en œuvre dans le but de lui permettre de remplir la plénitude de ses fonctions régaliennes en matière de réhabilitation de l'Environnement.

Le renforcement devra assurer que ce Ministère puisse non seulement poursuivre ses opérations courantes et mettre en œuvre les programmes en cours, mais surtout intervenir face aux situations de menaces environnementales à l'échelle de toutes les zones sinistrées affectées par le séisme et du reste du territoire national. Il lui permettra d'intervenir en tant qu'acteur majeur dans le processus de relèvement et développement du pays, pour assurer la prise en compte de l'environnement à l'échelle de nombreux ministères sectoriels et des diverses autorités et institutions nationales, régionales, municipales et locales.

Objectifs spécifiques

Le gouvernement s'évertuera à faire passer pendant les cinq (5) années le couvert forestier du pays de 1,5% à 5% soit environ 970, 25 km² de forêt à établir avec un effort de plantation allant de 15.000 à 20,000 ha par année, à partir de 2012. En bout de ligne, le pays sera doté d'un domaine forestier permanent en favorisant la participation des populations locales et des collectivités territoriales dans la conservation et la gestion des ressources forestières, la promotion de forêts privées/communautaires et domaniales et le développement de l'agroforesterie dans les systèmes agraires .

Il impulsera un ensemble de mesures pour (i) Substituer la technologie de cuisson au charbon de bois par celle au gaz de pétrole liquéfié (GPL) ou au kérosène pour cent cinquante mille (150,000) familles en milieux urbains incluant 50,000 *machann-manje kwit* et au moins 50 000 foyers avec des bouteilles de gaz de ville et de réchauds améliorés (ii) Substituer la technologie de chauffage au bois de feu par celle au gaz de pétrole liquéfié (GPL), au kérosène ou au diesel pour un millier (1,000) de petites et Moyennes Entreprises et d'entreprises artisanales (iii) Faciliter l'accès des populations pauvres aux services énergétiques via la promotion d'énergies alternatives (solaire, éolien) dans quinze (15) sites à l'échelle du territoire national.

De plus, il s'attachera à (i) augmenter - dans un certain nombre de bassins versants stratégiques du pays, de zones nationales protégées et d'écosystèmes côtiers critiques - le potentiel des ressources naturelles par des travaux à haute intensité de main d'œuvre de stabilisation des bassins versants incluant la lutte contre les mouvements de masse et le reprofilage des rivières, l'établissement et la prise en charge de zones protégées, la vulgarisation de méthodes rationnelles de gestion des ressources naturelles et la réhabilitation de l'environnement côtier incluant le nettoyage des zones côtières et la protection des écosystèmes (ii) fournir à la population un cadre de vie caractérisé par un environnement et des ressources naturelles durablement régénérées .

Le Gouvernement s'efforcera par ailleurs (i) de réduire la vulnérabilité des populations exposées aux risques et désastres naturels par la promotion de mesures de mitigation structurelles et le renforcement de leurs capacités à réduire ou alléger le risque en appuyant le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales dans ses actions de mise en oeuvre d'une Stratégie de Réduction du Risque (ii) Réduire la vulnérabilité environnementale des pauvres aux désastres naturels et leur permettre de s'adapter au changement climatique en incluant la variabilité du climat et le changement climatique dans les processus de décisions socio-économiques.

Le Gouvernement impulsera enfin un ensemble de mesures d'ordre systémique, technique et humain pour protéger la population et l'environnement contre toutes pollutions et nuisances induites. Il s'efforcera d'arriver à une optimisation des mesures de développement durable par la consolidation de systèmes intégrés de contrôle et gestion des pollutions et nuisances.

Principales actions

Les actions les plus importantes comprennent entre autres :

- Le Lancement d'un programme forestier national sur le long terme comme corps d'une initiative de restauration de la couverture végétale en Haïti ;
- La mise en place d'une Infrastructure de production de plantules et de formation adaptées par la construction dix (10) **Centres de Propagation Végétale et de Banques de Gènes** (1 par Département) d'une capacité de production de 1,200,000 plantules forestières et fruitières/an privilégiant une dizaine d'espèces nobles prisées par les populations locales. Ces Centres, dotés de dortoirs pour stagiaires et apprenants, seront co-gérés avec les Universités et les organisations de la société civile crédibles à ancrage régional ou local. Ils assureront, selon des curricula appropriés, la formation des communautés locales et seront appelés, sur la base d'arrangements interministériels avec les Ministères de l'Environnement, de l'Education Nationale et de l'Agriculture, à jouer au fur et à mesure le rôle de **Centres Décentralisés Départementaux de Formation à l'Environnement (CEDEFE)** chargés de la formation initiale d'agents communautaires, de techniciens de l'environnement et de la formation continue de tous les agents ayant une mission de l'environnement;

- La Conversion de 150,000 ménages urbains utilisant le charbon ou bois au GPL et au kérosène via le doublement de la consommation de gaz (de 1,2 kg/an/hab actuellement à 2,5 kg/an) ;
- La Conversion au diesel et au GPL de 1,000 entreprises qui utilisent le bois comme combustible (transformation de leur chambre de combustion);
- un investissement massif en gestion durable des ressources naturelles dans 75 (soixante quinze) communes du pays au moyen d'aménagements anti-érosifs (haies vives, bandes enherbées ou bandes alimentaires, cordons de pierre, murs secs) ciblant 5,000 hectares par an soit un ordre de grandeur de 500 km² de terrains aménagés par an (environ 15% des superficies cultivées sur des pentes de 20 à 50%). Les aménagements devraient déboucher sur des gains de production liés à l'augmentation de l'épaisseur des sols entraînant une meilleure fertilité et une plus grande réserve en eau utilisable par les plantes;
- la formation et l'encadrement de 300 Conseillers municipaux en techniques de planification et de gestion durable de l'environnement ;
- une Initiative pour la réhabilitation et la gestion des principales formations de mangrove du pays (Grande Saline, l'Estère, La Petite Anse, l'île de la Gonave, Baradères, Caracol, Fort Liberté, Petit Goave, Miragoane...) via la plantation de mangroves, la sensibilisation, la préparation de matériels éducatifs, la formulation de plans de gestion, l'établissement de zones protégées etc;
- Le Renforcement du Système National d'Aires Protégées via l'établissement de et la gestion de deux (2) Aires Marines Protégées dans le Sud, le Nord/Nord-Est, l'adoption d'une stratégie de financement durable pour les aires protégées, la prise en charge durable des zones déjà sous protection accompagnée de zonage et de plans de gestion appropriés;
- La Réorganisation et amélioration de l'efficacité du Corps de Surveillance Environnementale à déployer pour préserver l'intégrité des espaces représentés par la Réserve Forêt des Pins, les Parc Nationaux de Macaya et de la Visite la sauvegarde de la surveillance (par le recours à la PNH ou d'éléments de la future Force de Défense appuyé par des éléments de la population locale), via le redéploiement et le recrutement de nouvelles brigades de surveillance, l'identification de circuits de surveillance assortie de plans précis de surveillance et la matérialisation des limites de ces Parcs et Réserve;
- L'appui méthodologique et scientifique à l'Observatoire National de l'Environnement et de la Vulnérabilité (ONEV) pour l'établissement d'un Centre de commande pour le suivi sédimentologique et hydrologique des rivières et Modélisation;

- Le renforcement des capacités de l'ONEV et du Bureau des Mines et de l'Energie dans une optique de production d'une Base d'Information et de Connaissances Actualisées sur le risque posé par la Menace Sismique en Haïti par : a) l'acquisition des données scientifiques de base qui permettront à terme, une meilleure évaluation de ce type de menaces dans le pays b) la mise en place d'un réseau sismologique et accélérométrique, la cartographie et l'analyse quantitative des failles sismogènes (c'est -à dire capables de générer des séismes majeurs) ;
- La Préparation de plans d'adaptation des communautés côtières au changement climatique;
- La Production de Matériels et Mise en Œuvre d'une Campagne de Sensibilisation et d'Education du Public pour la Sauvegarde des Vies en Situation de Tremblement de Terre à l'échelle des Départements Géographiques du pays.
- Le Renforcement des mairies Locales à la gestion des déchets;
- La formulation d'une Vision stratégique à moyen et long terme en matière de gestion des déchets solides qui définirait les objectifs que se fixe le gouvernement en matière de performance dans la gestion des déchets à l'échelle nationale et locale;
- Un Plan Directeur de Gestion des Déchets Solides (PDGDS) qui définirait précisément les modalités de mise en œuvre des principes contenus dans la vision stratégique;
- La Promotion de l'industrie de recyclage de déchets et génératrice d'électricité;
- la promotion tous azimuth de l'Education Relative à l'Environnement de concert avec les autres entités de l'Etat et la société civile environnementale organisée en vue d'appuyer un ensemble de mesures incitatives à la responsabilisation et à la participation des citoyens et citoyennes à la sauvegarde de l'environnement, à la résilience aux aléas naturels, à l'assainissement de leur communauté, au contrôle de la pollution, à la lutte contre l'érosion, à la préservation de la biodiversité, et à l'amélioration du cadre de vie de leur communauté en général;
- Le renforcement, au sein du Ministère de l'Environnement, de l'Unité d'Evaluation d'Impact Environnemental dotée de ressources humaines, de Manuels de procédures et d'outils adéquats et adaptés en vue de répondre aux besoins de suivi des efforts de reconstruction post-séisme.

1 D'UN ENVIRONNEMENT DÉLABRÉ A LA CONSTRUCTION D'UNE SOCIÉTÉ HAITIENNE VIABLE ET DURABLE : COMMENT ATTERIR LA VISION DU PRÉSIDENT JOSEPH MICHEL MARTÉLY EN ENVIRONNEMENT

Le changement de paradigme

La transition d'un Environnement délabré à l'émergence d'une société haïtienne viable et durable. L'environnement haïtien est en plein état de crise et les problèmes sont connus: (i) disparition quasi complète de sa surface forestière ; (ii) dégradation des terres agricoles par l'érosion ; (iii) menaces sur les réserves d'eau et sur sa biodiversité ; (iv) dégradation des zones côtières et marines entraînant la diminution des prises de pêche ; (v) grande exposition de la population aux effets des désastres naturels exacerbée par le changement climatique ; (vi) accroissement de la vulnérabilité au changement environnemental sous la poussée d'une explosion démographique exponentielle ; (vii) hypertrophie des villes et pollution liée aux insuffisances du ramassage des ordures et à l'inefficacité des systèmes de gestion des déchets etc. Alors que ces indicateurs environnementaux étaient déjà au rouge, le séisme du 12 Janvier 2010, qui a ébranlé les édifices de l'Etat haïtien, est venu exacerber la pression sur l'environnement et les ressources naturelles et mettre encore à nu l'extrême vulnérabilité environnementale du pays.

A la fracture sociale et politique qui frappe Haïti depuis son histoire est donc venue se greffer de nos jours ce qu'il convient d'appeler une **fracture environnementale** qui se traduit depuis bien des temps par des pertes spectaculaires en vies humaines et la destruction des infrastructures économiques avec des conséquences désastreuses sur la richesse nationale, le PIB (Tempête Jeanne 2004 : 7% du PIB ; Fay, Anna, Ike en 2008 : 15% du PIB). Cette fracture environnementale sape les bases mêmes de la fondation de notre territoire et constitue une sérieuse menace pour l'existence du peuple haïtien en tant que tel.

Face à ce terrible constat, le Président Joseph Michel Martély, dans sa campagne électorale, a porté, à l'instar de l'Education, l'Emploi, l'Etat de Droit (rappelez vous la stratégie des 4 E du Président), un vif intérêt à ce que le secteur Environnement, associé à une démarche territoriale clairement définie, soit au centre des efforts du nouveau départ qu'il entend insuffler au pays et que le peuple a largement légitimé par le vote que l'on connaît. Rendre ce secteur plus à même de le mettre en mesure d'affronter les défis mentionnés antérieurement et de jeter les nouvelles bases d'une société haïtienne viable et durable se pose de soi à la fois comme une priorité incontournable et un axe névralgique majeur de la stratégie d'interventions du futur Gouvernement Martély/Conille.

Dans ce contexte, notre Administration optera pour un nouveau paradigme en s'efforçant de situer l'environnement dans une perspective la plus globalisante que possible et où sa réhabilitation, sa transformation et sa promotion devraient représenter un élément vital et essentiel du développement durable de Haïti, ceci sur la base d'échelons territoriaux les plus appropriés pour traiter les problèmes environnementaux.

L'idée ici est d'œuvrer à (i) valoriser la diversité des opportunités offertes par les ressources environnementales tout en travaillant à en assurer la pérennité (ii) décloisonner l'environnement en vue de gagner de l'argent, créer des emplois, lutter contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté.

Concrètement, il s'agira pour notre Administration de mettre en branle un ensemble d'actions devant permettre une réponse aux urgences environnementales les plus pressantes et la résolution des problèmes structurants mettant en jeu la dégradation du cadre de vie et l'augmentation de la vulnérabilité de la population haïtienne avec une emphase particulière sur une reforestation intensive et la nécessité de satisfaire les besoins en énergie domestique d'une population en constante augmentation, la gestion intégrée des bassins versants et la restauration des sols dégradés selon une vision allant de la Montagne à la Mer et ciblant également la gestion durable de la biodiversité, la réduction de la vulnérabilité et de la fracture environnementale aggravée par le changement climatique, la lutte contre la pollution urbaine, l'aménagement du territoire comme outil d'intégration de la gestion de l'environnement et du développement durable. Parallèlement, deux (2) thématiques transversales, tombant dans le cadre de l'Administration de mission du Ministère de l'Environnement consacrée par le Décret-cadre de la Gestion de l'Environnement de 2006, recevront une attention particulière dans la mise en oeuvre des volets d'intervention proposés. Il s'agit notamment des aspects de l'Éducation Relative à l'Environnement (ERE) et de l'Étude d'Impact Environnemental (EIE). Un cadre stratégique de mise en oeuvre des actions à mener dans le domaine de l'environnement est enfin proposé pour résoudre un ensemble de problèmes liés aux capacités d'absorption et de la complexité liée à la transversalité de l'environnement.

2. LES DIFFÉRENTS VOLETS D'INTERVENTION

2.1 Reforestation et Reboisement

Problématique. La situation du patrimoine forestier en Haïti est de loin la plus grave de la région des Caraïbes. Notre pays a vu son potentiel forestier diminuer de manière significative. Le patrimoine des ressources forestières d'Haïti a toujours été traité comme un bien libre et exploité pour impulser le développement économique depuis les époques coloniales. Des montagnes de forêts ont été défrichées pour établir des plantations de café et des pratiques agricoles de labour à blanc étoc ont encouragé l'érosion. L'exportation du bois précieux (principalement l'acajou, le bois coma et le bois campêche) pour acquérir de rares devises au lendemain de l'Indépendance a également donné un coup d'accélérateur à la déforestation tandis que des stocks forestiers allaient, par la suite, être défrichés pour étendre l'agriculture, stratégie de survie utilisée par la paysannerie pour faire face à l'insécurité économique ou pour financer des dépenses imprévues. Alors que les forêts (pins, feuillus) couvraient la quasi totalité du pays au début de l'époque coloniale, elles ne sont plus représentées à

l'heure actuelle qu'à l'état de reliques. Les besoins en produits et services forestiers sont énormes. L'équivalent de plus de 5,3 millions de m³ (environ plus de 4,250,000 arbres) est utilisé chaque année. Le prélèvement du bois est de loin très supérieur à la productivité annuelle des formations forestières et agroforestières.

La déforestation a pratiquement réduit l'espace forestier haïtien en une peau de chagrin. Le montant actuel du couvert forestier de Haïti n'est pas précisément connu. Même si les statistiques divergent sur la portion du territoire occupée par les forêts, tous les spécialistes s'accordent à reconnaître que l'ampleur de la régression de l'espace forestier n'a jamais été aussi alarmante. En effet, on estime par exemple que la couverture forestière est passée de 20% au début des années 1960 à moins de 10 % dans les années 1980/1990 et aujourd'hui celle-ci ne dépasserait pas 1,5 % du territoire national.

En République Dominicaine, notre voisin, ce pourcentage est de 19%. Les experts estiment que pour les pays comme Haïti confrontés à des problèmes d'explosion démographique et de rareté de l'espace, il faudrait un pourcentage de 10 à 20 % du territoire consacré aux forêts pour soutenir une politique sérieuse de développement durable. Ce déficit en bois est loin d'être comblé car l'Etat haïtien, depuis ces 30 dernières années, a été pratiquement absent dans le domaine et n'a jamais apporté une réponse de grande envergure à la hauteur de l'ampleur des problèmes de déforestation qui affectent Haïti. ***Notre Administration se doit, par ainsi, d'apporter une réponse robuste et conséquente à la hauteur des défis à relever à ce niveau en augmentant la capacité de reforestation pour qu'ensemble avec la capacité totale de régénération des formations forestières naturelles, le pays se trouve, pour la première fois, en situation de surplus du bois eu égard au rythme de la consommation sans cesse grandissant de la ressource.***

Objectif général. Le gouvernement s'avisera à augmenter - dans un certain nombre de bassins hydrographiques du pays, de zones nationales protégées et d'écosystèmes côtiers critiques - le potentiel des ressources naturelles par l'accroissement du couvert forestier, la vulgarisation de méthodes rationnelles de gestion des ressources naturelles et la réhabilitation de l'environnement côtier

Objectifs spécifiques. Le gouvernement s'évertuera à faire passer pendant les cinq (5) années le couvert forestier du pays de 1,5% à 5% soit environ 970, 25 km² de forêt à établir avec un effort de plantation allant de 15.000 à 20,000 ha par année, à partir de 2012 et sur la base d'un taux de survie d'au moins de 75% des arbres plantés. En bout de ligne, le pays sera doté d'un domaine forestier permanent en favorisant la participation des populations locales et des collectivités territoriales dans la conservation et la gestion des ressources forestières, la promotion de forêts privées/communautaires et domaniales et le développement de l'agroforesterie dans les systèmes agraires .

Zones-cibles. Les zones de reforestation et de reboisement, dix au total, seront choisies essentiellement en fonction du rôle de château d'eau et d'amortisseurs de chocs et de stress environnementaux (accroissement de la résilience des

communautés humaines et des écosystèmes à la vulnérabilité et aux désastres naturels) que devraient garantir l'arbre et les forêts. Cette approche ne suit pas forcément les lignes de démarcation territoriale classique mais un effort systématique sera déployé pour assurer une cohérence entre la dimension géographique de la reforestation et du reboisement et la dimension écologique et environnementale de la question. Cela dit, les actions, d'une portée nationale, se concentreront sur les zones-cibles ci-après :

- **Les Massifs Humides du Nord** regroupant le Département du Nord-Est, le Département du Nord et l'arrondissement de Saint-Louis du Nord;
- **Le Nord-Ouest aride et les Trois Rivières** comprenant les arrondissements de Port-de Paix, du Môle St-Nicolas, de Gros-Morne, des Gonaives et de la commune de Marmelade: point de départ du Fleuve des 3 Rivières);
- **Le Fleuve Artibonite** couvrant le Département du Centre, l'arrondissement de Vallière et la commune de Mombin Crochu, l'arrondissement de Marchand-Dessalines et de Saint-Marc dans leurs relations avec le Fleuve;
- **Le bassin hydrologique de Port-au-Prince et une partie du Bas Artibonite** coiffant l'arrondissement de Port-au-Prince et une partie de la commune de Croix des Bouquets au niveau de Bellefontaine avec une sous-zone dite **Archaïe et Cul-de Sac Nord** intégrant les arrondissements de Archaïe, les communes de Cornillon, de Thomazeau et la partie Nord de la commune de Croix des Bouquets ainsi que les communes de Saint-Marc, de Verrettes et de La Chapelle qui ont une partie des versants qui relève du versant méridional de la Chaîne des Matheux;
- **La Réserve Foret des Pins/Massif de la Selle** regroupant l'Arrondissement de Belle-Anse et les communes de Fond Parisien et de Ganthier;
- **Le Parc National La Visite/Massif de la Selle** ciblant l'aire du Parc National La Visite et incluant les Arrondissements de Jacmel et de Léogane;
- **Le Parc National de Macaya/Massif de la Hottte et le bassin hydrologique des Cayes** visant l'aire du Parc National de Macaya et les arrondissements de Jérémie, d'Anse d'Hainault, de Corail, des Cayes, de Port-Salut, de Coteaux et de Chardonnières;
- **La Chaîne du Bonnet-Carré** ciblant l'arrondissement de Saint-Louis du Sud et la commune de Baradères ;
- **L'ensemble sub-humide des Nippes** intégrant l'arrondissement de Bainet et le Département des Nippes;
- **Les grandes îles adjacentes du pays** : La Gonave, l'île de la Tortue et l'île à Vache.

Actions à promouvoir :

- Lancement d'un programme forestier national sur le long terme comme corps d'une initiative de restauration de la couverture végétale en Haïti ;
- Mise en place d'une Infrastructure de production de plantules et de formation adaptées par la construction, selon le modèle du Centre de Dosmond en cours/Nord-Est dans le cadre du Corridor Biologique de la Caraïbe (Haïti-Cuba-République Dominicaine, de neuf (9) **Centres de Propagation Végétale et de Banques de Gènes** (1 par Département) d'une capacité de production de 1,200,000 plantules forestières et fruitières/an privilégiant une dizaine d'espèces nobles prisées par les populations locales. Ces Centres, dotés de dortoirs pour stagiaires et apprenants, seront co-gérés avec les Universités et les organisations de la société civile crédibles à ancrage régional ou local. Ils assureront, selon des curricula appropriés, la formation des communautés locales et seront appelés, sur la base d'arrangements interministériels avec les Ministères de l'Education Nationale et de l'Agriculture, à jouer au fur et à mesure le rôle de **Centres Décentralisés Départementaux de Formation à l'Environnement (CEDEFE)** chargés de la formation initiale d'agents communautaires, de techniciens de l'environnement et de la formation continue de tous les agents ayant une mission de l'environnement;
- Etablissement de pépinières volantes décentralisées sur la base de contrats avec des opérateurs spécialisés;
- Publication de guides techniques communautaires de collection locale et de traitement de semences et acquisition de semences auprès de Centres régionaux spécialisés (Banques de semences de Cuba, de la République Dominicaine, de CATIE/Costa Rica et de Honduras);
- Cartographie des zones reboisées et à reboiser;
- Mise en place, dans les différentes zones-cibles, de **Brigades Communautaires de Reforestation et de Reboisement (BCR)** comme mécanisme de rétribution de services environnementaux et d'emplois locaux en vue d'encourager les efforts en matière de reforestation et d'offrir aux populations l'opportunité d'acquérir des ressources économiques et personnelles afin qu'elles puissent gagner le combat qu'elles mènent contre la pauvreté ; combat le plus souvent à l'origine des problèmes graves de déforestation dans le pays. Les **BCR seront le fer de lance des actions de reforestation et de reboisement à l'échelle locale**. Il s'agira donc pour le gouvernement de créer, par ainsi, un cadre propice à l'initiative économique en promouvant, à travers la reforestation et le reboisement, un ensemble d'activités et d'initiatives productives de base pouvant avoir des incidences bénéfiques sur l'emploi, la création de valeur ajoutée ;
- Développement de la filière plantes médicinales utilisées par les communautés.

Voies et moyens :

- Augmentation du budget du Ministère de l'Environnement;
- Constitution, en concertation avec le Ministère de l'Economie et des Finances, du **Fonds de Réhabilitation de l'Environnement Haitien (FREH)** recommandé depuis 1999 par le Plan d'Action pour l'Environnement et consacré par le Décret-cadre de Février 2006 sur la Gestion de l'Environnement et la Régulation de la Conduite des Citoyens. Le FREH pourra être constitué au moyen de taxes appropriées (taxe sur le combustible, taxe verte à l'aéroport etc);
- Œuvrer conjointement avec le Ministère de l'Agriculture pour doter le pays, une fois pour toute, d'un **Plan d'Actions pour les Forêts**, instrument politique à endosser par le Gouvernement et devant consacrer officiellement les lignes d'orientation pour le secteur en termes de vision, d'objectifs précis, de couverture minimale en forêts à avoir pour le pays, de programmes d'actions à conduire et des moyens financiers à mobiliser pour mettre en œuvre cette politique ;
- Faire évoluer le Bureau de l'Agence Nationale d'Aires Protégées (ANAP) en une Agence Nationale des Forêts et des Aires Protégées Forêts (ANFAP). Un avant-projet de loi actualisé sur la création de cette institution autonome sera, à cet effet, déposé devant le Parlement. L'ANFAP aura pour mission fondamentale d'assurer la conservation et la gestion des différentes catégories d'Aires Protégées devant former le Système National d'Aires Protégées (SNAP) et sera responsable de la gestion et de la mise en valeur des forêts permanentes dans une perspective de développement durable et harmonieux de la société haïtienne;
- Mettre judicieusement à profit les mécanismes de la coopération trilatérale dans le contexte du Corridor Biologique de la Caraïbe et des opportunités offertes par le Protocole de Kyoto (Mécanisme de Développement Propre) de la Convention-Cadre sur le Changement Climatique notamment via l'appui au fonctionnement de l'Autorité Nationale Désignée (AND) du Ministère de l'Environnement en vue de l'obtention de crédit-carbone pour les activités de reforestation ;
- Pourparlers, en appui aux efforts de reforestation et de reboisement identifiés, avec le Gouvernement américain autour du statut d'une loi spéciale américaine en faveur de la reforestation d'Haiti, le **Haiti-US Reforestation Bill S. 1183**, introduite lors de la 1^{ère} session du 11^{ème} Congrès américain par les Sénateurs Dick Richard Durbin et Brownback;

- Protocole d'Accord entre le Ministère de l'Environnement (MDE) et le Ministère de l'Agriculture pour le détachement auprès du MDE d'un certain nombre de cadres spécialisés et imbus des questions forestières.

2.2 Allègement de la pression sur les ressources ligneuses et Energies alternatives

Problématique. Ici, les problèmes ont une relation très étroite avec la situation du secteur forestier que nous avons passé en revue au titre du volet traitant de la reforestation et du reboisement. En effet, la matrice énergétique nationale exerce énormément de pressions sur les ressources forestières du pays. C'est le secteur domestique qui de loin est le plus important consommateur et demandeur d'énergie, principalement sous forme de bois et de charbon de bois par ordre hiérarchique. Le bois est essentiellement utilisé directement sous forme de bois de feu par les ménages ruraux et les petites industries (guildives, boulangeries, blanchisseries...), sans passer par la phase de carbonisation. Quant au charbon de bois, dont les méthodes de carbonisation sont par ailleurs peu efficaces du point de vue de l'énergie, il ne représente qu'environ 20 à 33% du bois total consommé annuellement selon les différentes estimations.

Le charbon est utilisé presque exclusivement dans les villes. À Port-au-Prince, la consommation moyenne de charbon de bois est de l'ordre de près d'une livre par jour et par personne (environ 400 gr.). On a estimé que, durant les 40 dernières années, la demande de charbon a été multipliée au moins par cinq, passant de moins de 50.000 tonnes dans les années 1950, à une époque où la population urbaine d'Haïti se situait en dessous de 500.000 habitants, à plus de 250.000 tonnes aujourd'hui.

Ce tableau place Haïti dans une situation particulière dans le contexte régional car l'offre nationale d'énergie, essentiellement à partir du bois, couvre environ 72% (certaines sources avancent même 75%) de la demande du pays. La consommation de produits pétroliers en Haïti est faible. Elle est estimée à 0,4 bep (barils équivalent pétrole) par tête en 2003 comparé à 2,7 bep per capita pour la région Caraïbe et Amérique Centrale, soit sept fois moindre.

A la suite du séisme, avec l'augmentation du prix du bois-énergie, les ressources ligneuses sont plus convoitées que jamais et soumises à des pressions additionnelles. Il en est résulté des défrichements illégaux dans et autour des villes sinistrées de même que dans les zones de province touchées par les déplacements de population afin de libérer des espaces cultivables et satisfaire aux besoins nutritionnels additionnels. Il y a une forte augmentation de la pression sur la ressource ligneuse qui s'est fait sentir en termes de demande de bois de construction. Le résultat est qu'il y a eu une aggravation exponentielle de la dégradation des terres et une diminution quantitative et qualitative des biens et services environnementaux comme la production d'eau, la productivité des sols, la diversité biologique et la protection contre les inondations et les érosions.

L'utilisation du bois à des fins énergétiques et de construction apparaît donc comme une des causes principales de la déforestation et par conséquent de la dégradation des terres et des ressources en eau en Haïti. Les problèmes de sédimentation des rivières constituent aujourd'hui une menace très sérieuse pour l'ensemble du pays. Signalons l'exemple du barrage hydroélectrique de Péligre qui devrait fournir près de 48MW de l'énergie hydroélectrique et qui aujourd'hui a perdu près de 70 % de sa capacité à cause de l'ensablement accéléré observé depuis plus de deux décennies. Cette utilisation répandue du bois tient, entre autres, à l'accès limité des pauvres aux alternatives énergétiques et à sa prépondérance comme source d'énergie au niveau des Petites et Moyennes Entreprises (PME) comme les blanchisseries.

Ceci dit, il n'y a pas de solution facile et unique concernant l'énergie à usage domestique en Haïti . Cependant rester dans le statu quo est largement considéré, par notre Administration, comme inacceptable en raison du caractère non durable de cette situation et de l'accès limité des pauvres à l'énergie non polluante. C'est pourquoi au vu de ces multiples problèmes posés par la structure de notre matrice énergétique en terme notamment de déforestation et d'érosion des sols, nous estimons qu'il n'y a pas de place pour la tergiversation. Le Gouvernement prendra, comme il convient, les taureaux par les cornes pour pousser les Ministères de l'Environnement, des Travaux Publics et de l'Agriculture à travailler ensemble en vue d'arriver à un nouveau bouquet énergétique national qui favorise à la fois la prospérité et la stabilité d'Haïti via notamment le ciblage de la problématique de la demande et de l'offre de combustibles de cuisson et de la promotion de certaines formes d'énergies renouvelables.

Objectif général. Il s'agira, pour le gouvernement, de réduire, d'une part, les pressions existantes sur les ressources ligneuses en Haïti, en offrant des options viables de substitution d'énergie aux ménages et aux entreprises situés en zones urbaines, et d'autre part d'augmenter l'efficacité énergétique de la filière charbon de bois tout en faisant la promotion d'options alternatives en énergies renouvelables (éolienne, solaire). L'emphase sera donc mise sur la promotion d'alternatives à l'utilisation du bois-énergie et à la promotion des énergies renouvelables.

Objectifs spécifiques. Le Gouvernement impulsera de ce fait un ensemble de mesures pour (i) Substituer la technologie de cuisson au charbon de bois par celle au gaz de pétrole liquéfié (GPL) ou au kérosène pour cent cinquante mille (150,000) familles en milieux urbains incluant 50,000 *machann- manje kwit* et au moins 50 000 foyers avec des bouteilles de gaz de ville et de réchauds améliorés (ii) Substituer la technologie de chauffage au bois de feu par celle au gaz de pétrole liquéfié (GPL), au kérosène ou au diesel pour un millier (1,000) de petites et Moyennes Entreprises et d'entreprises artisanales (iii) Faciliter l'accès des populations pauvres aux services énergétiques via la promotion d'énergies alternatives (solaire, éolien) dans quinze (15) sites à l'échelle du territoire national.

Zones-cibles. Communautés urbaines de Port-au-Prince (60,000 familles) et les neuf (9) chefs-lieux des autres Départements géographiques pour ce qui concerne la technologie de cuisson au charbon de bois ; 10 villages de pêcheurs, zones touristiques frontalières, Côte Sud et certaines contrées du Nord-Ouest (incluant l'île de la Tortue), du Plateau Central, du Sud-Est, de l'île de la Gonave et du Nord-Est pour les énergies alternatives.

Actions à promouvoir :

- Conversion de 150,000 ménages urbains utilisant le charbon ou bois au GPL et au kérosène via le doublement de la consommation de gaz (de 1,2 kg/an/hab actuellement à 2,5 kg/an) ;
- Modernisation de la filière charbon de bois via un appui aux charbonniers pour l'utilisation de foyers de carbonisation plus performants du point de vue efficacité énergétique, la vulgarisation de méthodes durables de rotation de coupes dans les taillis et fourrés (*rak bwa*) secondaires et l'octroi de label pour le charbon écologique tel que prévu dans les dispositions du Décret-cadre de 2006 sur la Gestion de l'Environnement et de la Régulation de la Conduite des Citoyens;
- Conversion au diesel et au GPL de 1,000 entreprises (500 boulangeries, 150 blanchisseries et 350 guildiveries et ateliers de fabrication de rapadou) qui utilisent le bois comme combustible (transformation de leur chambre de combustion);
- promotion auto-entretenu à terme, de technologies utilisant des sources d'énergies renouvelables - solaire et éolienne en particulier – en installant sur une quinzaine de sites des équipements de villages qui fonctionnent à l'aide d'énergie solaire photovoltaïque et/ou éolienne pour des besoins divers (éclairage, pompage, chaîne de froid pour la conservation des produits de pêche notamment).

Voies et Moyens :

- Ajustement de la matrice des ressources énergétiques actuelles en favorisant le passage au gaz et augmentation de l'approvisionnement global en énergie extrait de façon durable de l'environnement rural.
- Emphase sur la vulgarisation des équipements, la sensibilisation, la formation, la fourniture de services après-vente, l'encadrement technique et tout un ensemble de mesures et de capacités requises pour continuer à utiliser les équipements sur une large échelle et de manière durable ;
- Recherche de l'implication du secteur privé en vue d'encourager les innovations technologiques dans le domaine, de la diffusion d'équipements et la

constitution de “*Joint Ventures*” et de Partenariats Public-Privé dans le but de fournir des services énergétiques appropriés aux ménages haïtiens ;

- La fourniture de subvention jusqu'à concurrence de 50% afin d'équiper les ménages urbains au GPL ou au kérosène (subvention du prix du gaz à 50% par l'Etat à travers une taxation croisée : récupération sur l'essence de la subvention consentie sur le gaz) ;
- Négociation avec la communauté internationale et avec le secteur privé pour rendre viables des circuits d'importation de charbon de bois ou de sous-produits forestiers destinés au charbonnage et de la fourniture de bois d'œuvre au titre de l'aide humanitaire des pays développés forestiers en vue de répondre à la demande croissante en bois comme matériel de construction pour pallier les impacts du séisme du 12 janvier 2010 sur le secteur forestier national ;
- Utilisation des services d'une institution de crédit établie en Haïti à qui, il sera confié un fonds de garantie dont le montant exact reste à établir pour faciliter la reconversion des PME utilisant le bois. Selon certaines estimations, il faut en règle générale une moyenne de 30 millions de dollars américains aux entreprises pour assurer la reconversion énergétique. L'institution concernée pourra alors fournir aux PME le crédit à un taux bonifié par rapport au taux du marché qui est de 28%. Les entreprises bénéficiaires seront sélectionnées après études appropriées de leurs dossiers de crédits respectifs ;
- Education des consommateurs pour une gestion rationnelle et efficace de l'énergie ; ;

2.3 La Gestion Intégrée des Bassins Versants et des Zones Côtières et la Conservation de la Biodiversité

Problématique.

Les bassins versants présentent logiquement une unité terrestre de drainage topographiquement définie allant très souvent jusqu'à la mer et sur laquelle peuvent se baser les activités de gestion de l'environnement et de développement durable du pays. Le territoire est découpé en 33 bassins versants et zones hydrographiques dont 25 des 30 principaux bassins sont en voie de dégradation accélérée selon le Plan d'Action pour l'Environnement formulé en 1999 par l'Etat haïtien. Les sols agricoles localisés dans ces bassins versants sont sujets à des phénomènes accélérés et généralisés d'érosion qui diminue le rendement agricole des terres et représente une grande menace pour la sécurité alimentaire du pays. Bien qu'il soit difficile d'évaluer avec exactitude l'ampleur de l'érosion, on estime que chaque année environ 1600 TM/ha/an sont perdus du fait de l'érosion soit environ 400 camions de fort tonnage sur chaque 10,000 m² par an. Ces pertes de terres sont à mettre en regard avec les données de temps de formation de sols de la FAO qui estime que 1 cm de sols dans les conditions tropicales prend 300 à 400 ans pour se constituer.

À l'échelle nationale, les pertes de production dues à l'érosion des sols en montagne pourraient être, selon une étude du Ministère de l'Environnement, de la CEPALC et du PNUD en 2009 de l'ordre de 4 à 5 millions de dollars américains par an en valeur actuelle. Ces pertes résulteraient pour plus de 80% de la mise en culture de sols à pente supérieure à 50% et dans la capacité réduite des bassins versants à emmagasiner de l'eau.

Comme conséquences, le cycle hydrologique a changé, et les niveaux de rivière atteignent rapidement de dangereux pics après des chutes de pluie lourdes ou prolongées tragiquement illustrés par les eaux déferlantes de la Rivière La Quinte aux Gonaïves et les événements de Fonds Verette et de Mapou en 2004. En contrepartie, le régime d'étiage c'est-à-dire de plus basses eaux est drastiquement réduit au moment où les pluies sont faibles et les besoins en eau des plantes dans les aires irriguées sont les plus importants ; ce que les techniciens haïtiens désignent avec gravité par le **phénomène des rivières sèches**, avec un impact négatif sur les projets d'irrigation et les niveaux des sources. **Par exemple dans l'Artibonite selon le Ministère de l'Environnement, la CEPALC et le PNUD, le manque d'eau a pour résultat que près de 5.000 hectares sont laissés en friche à chaque début d'année et que la production agricole est fortement réduite sur 5.000 hectares supplémentaires.**

De plus, la dégradation environnementale des bassins versants constitue le principal facteur aggravant de l'amplitude des désastres qui affectent les communautés haïtiennes, diminuent leurs capacités de résilience et affaiblissent une économie déjà exsangue. Du fait du séisme du 12 Janvier 2010, des décrochements de terrain ont été observés dans un certain nombre de communes du pays. Le risque d'érosion a donc augmenté en raison de l'accroissement de l'instabilité des particules des sols et la vulnérabilité de la population est devenue plus importante du fait qu'une partie des victimes du séisme a eu tendance à s'abriter sur les berges des rivières, à proximité des ravines ou non loin des côtes.

Dans les zones côtières et marines, cette dégradation des unités de drainage a également un impact négatif sur la diversité biologique marine, vu que le sédiment des rivières prive de l'oxygène les récifs coralliens et les couches d'herbiers marins. En effet, les écosystèmes côtiers et marins sont en voie de dégradation accélérée non seulement à cause de la surpêche dans les zones les plus accessibles et de la surexploitation des mangroves mais aussi en raison de la pollution d'origine tellurique (sédimentation, déchets domestiques et industriels) consécutive de la dégradation des bassins versants.

Il faut savoir que la dégradation des bassins versants affecte ostensiblement la richesse biologique d'Haïti qui doit faire face à de sérieuses menaces liées essentiellement à des problèmes de pauvreté.

Du fait des activités humaines, les espèces y compris leur potentiel génétique et les écosystèmes d'Haïti n'ont jamais été autant en péril. Le pays vit dans un contexte de disparition accélérée de sa diversité biologique. Les espèces disparaissent à un rythme alarmant, leur nombre diminue, l'exportation illégale d'espèces précieuses surtout

marines s'accroît, l'introduction d'espèces exotiques se fait sans considération de leurs impacts sur l'environnement, les habitats sont détruits par les paysans en quête de moyens de subsistance et les écosystèmes sont fragmentés et s'altèrent de plus en plus. Ces problèmes s'aiguisent sous l'effet conjugué de la croissance démographique et des difficultés qu'a l'Etat haïtien à définir et à faire appliquer des règles de gestion appropriées.

A ces menaces s'ajoute le poids de l'instabilité politique chronique dont fait face le pays depuis ces trente dernières années. La biodiversité d'Haïti fait toujours figure de grand perdant à chaque période de crise ou de transition politique comme en témoigne une augmentation des activités d'exploitation illicite des reliques de forêts à la Forêt des Pins, aux Parcs La Visite et Macaya. Le résultat en est une surexploitation importante des ressources et des phénomènes de dégradation d'écosystèmes irréversibles et susceptibles de compromettre le développement durable du pays. De plus, le pays n'est pas encore doté d'un réseau suffisant d'aires protégées susceptible de sauver de la disparition son extraordinaire diversité biologique et de venir en appui au processus de développement durable

Face à un tel tableau, les réponses apportées par l'Etat ont été par à coups et très segmentaires. Elles n'ont pas été systématiques et ont énormément souffert d'un manque de continuité dans le temps et dans l'espace. Si les décennies 1970 et 1980 ont vu un accroissement des efforts en terme de promotion d'un ensemble de pratiques et méthodes de gestion durable des terres sur les parcelles et les bassins versants et de tentative de freinage de la destruction des aires protégées, les actions robustes et vigoureuses promues par l'Etat dans le domaine, à l'exception de l'Initiative d'Appui à la Protection des Parcs et des Forêts terminée en queue de poisson, se sont raréfiées dans la décennie 1990 jusqu'à plus de la deuxième moitié de la décennie de 2000. ***Ce n'est que ces trois dernières années qu'on a assisté à un regain d'intérêt pour le secteur encore que la dimension côtière et marine de la dégradation des bassins versants n'a jamais reçu l'attention qu'elle aurait dû mériter.*** C'est ainsi qu'il existe des initiatives en cours pour élaborer une politique nationale de gestion des bassins versants et un Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification. De même, un ensemble de projets, soutenus aussi bien par l'Etat et la coopération bilatérale et multilatérale, ciblant la zone frontalière et certains bassins versants stratégiques comme le Fleuve de l'Artibonite, la Rivière La Quinte, la prise en charge effective du Parc National de Macaya et la mise en place d'un Système National d'Aires Protégées sont soit en cours soit en voie d'exécution.

Devant une réalité aussi criante représentée par la dégradation environnementale des bassins versants et de perte de notre biodiversité et qui interpelle la conscience nationale, pour faire face au manque systématique d'efforts observés dans le secteur, notre Administration déclare la problématique relative à la gestion intégrée des bassins versants et des zones côtières et à la Conservation de la Biodiversité d'intérêt publique national. La bonne gestion de ces ressources est un enjeu crucial en termes de développement et de lutte contre la pauvreté.

Nous estimons qu'il s'agit ici d'une question de sécurité publique, de vie ou de mort pour notre peuple, où il va falloir intensifier les actions allant dans le sens de renforcement de la sécurité écologique de la population de façon à maîtriser les risques et défis environnementaux ainsi que leurs impacts potentiels sur la sécurité publique. Privilégiant la concertation multi-acteurs, les alliances avec la société civile environnementale organisée, la cogestion responsable, les arrangements interministériels, la synergie avec les collectivités territoriales et l'implication de ces autorités dans le développement de politiques essentielles, le gouvernement constituera de véritables Task Force à l'intérieur d'un ensemble de bassins versants stratégiques et priorisera de formules de gestion adaptée dans un certain nombre de zones protégées ou à protéger pour impulser un élan particulier au développement d'initiatives basées sur la conservation de l'héritage naturel (renforcement des défenses naturelles), la préconisation de mesures technologiques, de procédures et de gestion portant sur les ressources de sols et eau, les ressources de végétation et des Aires naturelles, l'infrastructure et la capacité de gouvernance.

Objectif général. Le gouvernement entendra contribuer, pour de bon et une fois pour toute, à une gestion intégrée de l'environnement et des ressources naturelles aux niveaux national, régional et local, dans le cadre du bassin versant, de l'aire protégée et de la zone côtière et marine de façon à contrer les menaces accrues sur ces ressources et inverser durablement la tendance à leur dégradation. De même, le Gouvernement s'avisera d'entreprendre des efforts pour réglementer le développement côtier, d'agir sur les causes de dégradation du milieu marin et côtier et d'accroître le revenu national et le bien-être des populations par le développement de la production du secteur primaire

Objectifs spécifiques. Le gouvernement s'attachera à (i) augmenter - dans un certain nombre de bassins versants stratégiques du pays, de zones nationales protégées et d'écosystèmes côtiers critiques - le potentiel des ressources naturelles par des travaux à haute intensité de main d'œuvre de stabilisation des bassins versants incluant la lutte contre les mouvements de masse et le reprofilage des rivières, l'établissement et la prise en charge de zones protégées, la vulgarisation de méthodes rationnelles de gestion des ressources naturelles et la réhabilitation de l'environnement côtier incluant le nettoyage des zones côtières et la protection des écosystèmes (ii) fournir à la population un cadre de vie caractérisé par un environnement et des ressources naturelles durablement régénérées .

Zones-cibles. A ce niveau, le gouvernement promouvra des actions dans les territoires concernés par les zones protégées et dans trois (3) groupes de bassins versants stratégiques, tels que mis en exergue par une étude de l'USAID en 2006, et complété par d'autres considérations. Il s'agira (i) de groupe de bassins versants stratégiques à indice de vulnérabilité de population élevé (ii) de groupes à indice de vulnérabilité d'infrastructure élevé (iii) de groupe à indice de risque d'érosion élevé (iv) de groupe déstabilisé par le séisme du 12 janvier 2010.

Il convient de souligner que le choix de beaucoup de ces zones-cibles sera articulé sur la base de paramètres qui auront concouru au choix des zones cibles décrites au titre du volet touchant à la reforestation et au reboisement.

A titre illustratif, on peut cependant citer les zones-cibles suivantes qui feront l'objet d'une attention particulière : Môle St Nicolas – Moustique (987 km²), Bombardopolis-Gonaïves (1,147 km²), Côte de Fer-Bâinet (1064 km²), Cayes Jacmel- Anse à Pitre (1,219 km²), Trois Rivières (898 km²) Grande Anse (556 km²), Limonade-Ouanaminthe (1,065 km²), l'île de la Gonave (680 km²), Rivière l'Acul (), Grande Ravine du Sud (170 km²), Grande Rivière du Cul de Sac (1,377 km²), l'aire du Parc National de Macaya (75 km²), de La Visite (30 km²) et de la Réserve Forêt des Pins (384 km²), Léogane-Carrefour (598 km²), Grande Rivière de Jacmel(561 km²), Port de Paix-Port Margot (547 km²).

Actions à promouvoir. De nombreuses actions décrites au titre des volets de reforestation et de l'énergie domestique seront aussi considérées dans le cadre de ce présent volet sans qu'il y ait de doublons au niveau de l'action gouvernementale. Mais pour être plus spécifique, les actions suivantes seront entre autres priorisées :

- un investissement massif en gestion durable des ressources naturelles dans 75 (soixante quinze) communes du pays au moyen d'aménagements anti-érosifs (haies vives, bandes enherbées ou bandes alimentaires, cordons de pierre, murs secs) ciblant 5,000 hectares par an soit un ordre de grandeur de 500 km² de terrains aménagés par an (environ 15% des superficies cultivées sur des pentes de 20 à 50%). Les aménagements devraient déboucher sur des gains de production liés à l'augmentation de l'épaisseur des sols entraînant une meilleure fertilité et une plus grande réserve en eau utilisable par les plantes;
- la formation et l'encadrement de 300 Conseillers municipaux en techniques de planification et de gestion durable de l'environnement ;
- Initiative pour la réhabilitation et la gestion des principales formations de mangrove du pays (Grande Saline, l'Estère, La Petite Anse, l'île de la Gonave, Baradères, Caracol, Fort Liberté, Petit Goave, Miragoane...) via la plantation de mangroves, la sensibilisation, la préparation de matériels éducatifs, la formulation de plans de gestion, l'établissement de zones protégées etc;
- Renforcement du Système National d'Aires Protégées via l'établissement de et la gestion de deux (2) Aires Marines Protégées dans le Sud, le Nord/Nord-Est, l'adoption d'une stratégie de financement durable pour les aires protégées, la prise en charge durable des zones déjà sous protection accompagnée de zonage et de plans de gestion appropriés;

- Réorganisation et amélioration de l'efficacité du Corps de Surveillance Environnementale à déployer pour préserver l'intégrité des espaces représentés par la Réserve Forêt des Pins, les Parc Nationaux de Macaya et de la Visite la sauvegarde de la surveillance (par le recours à la PNH ou d'éléments de la future Force de Défense appuyé par des éléments de la population locale), via le redéploiement et le recrutement de nouvelles brigades de surveillance, l'identification de circuits de surveillance assortie de plans précis de surveillance et la matérialisation des limites de ces Parcs et Réserve;
- Signature de trois (3) contrats de co-gestion d'aires protégées avec la société civile environnementale organisée et les collectivités territoriales locales;
- Mise en place d'un Système de nettoyage du littoral avec travail intensif dans les zones de la côte des Arcadins et celles allant de Carrefour à Petit Goave incluant installation des systèmes de capture à l'embouchure des rivières ;
- Plan d'aménagement intégré pour deux zones côtières et marines ;
- Une Initiative pilote en mariculture ;
- Une initiative pilote en application du programme de tourisme bleu ;
- Mise en place d'ouvrages de retenues et de maîtrise de l'eau ;
- Travaux d'endiguement et de Reprofilage des rivières Rouyonne, Momance et de Torcelle ;
- Elaboration de lignes directrices pratiques relatives aux plans de gestion susceptibles d'être appliqués aux principales zones humides du pays (Lacs et étangs, lagons) et indications sur les programmes de restauration et de remise en valeur de ces zones ;
- Initiative binationale sur la montée des eaux du Lac Azuei et poursuite de l'effort binational de gestion des bassins versants transfrontaliers avec la République Dominicaine.

Voies et Moyens :

- Endossement par le gouvernement d'un cadre politique national (bassins versants, biodiversité et désertification) de lutte contre la dégradation des ressources naturelles, la désertification et l'effritement de la biodiversité liée à la pauvreté via des dispositions appropriées pour publier un ensemble de documents de politiques sectorielles en relation aux thématiques traitées par ce volet : (i) Politique nationale de gestion des bassins versants (ii) Plan d'Action de Lutte Contre la Désertification (iii) Stratégie Nationale et Plan d'Actions pour la Gestion de la Biodiversité (iv) Stratégie

Nationale de Gestion Intégrée de la Ressource en Eau (v) Politique Nationale de population ;

- Etablissement de l'Agence Nationale des Forêts et des Aires Protégées (ANFAP);
- La valorisation des opportunités offertes par le Fonds pour l'Environnement Mondial au bénéfice des organisations de la société civile œuvrant dans le domaine;
- L'Amélioration de la Gouvernance au niveau des bassins versants, des zones côtières et des aires protégées devant permettre de créer un cadre politique et institutionnel plus propice pour aborder les problèmes de l'environnement en général et impulser en particulier de nouveaux modes de gestion gouvernementale plus proactifs et dynamiques en réponse aux problèmes rencontrés dans le secteur ;
- La Promotion d'une Gestion Environnementale de Proximité devant : 1) appuyer les collectivités territoriales dont le renforcement constitue un élément clé dans la lutte pour la protection et la réhabilitation de l'environnement 2) offrir des opportunités appropriées et adaptées pour la participation de diverses organisations de la société civile au processus de gestion de l'environnement.

2.4 La réduction de la vulnérabilité et de la fracture environnementale aggravée par le changement climatique

Problématique. La population haïtienne est de plus en plus exposée aux effets des catastrophes naturelles en raison de la forte densité de la population et de son accroissement important, des migrations, de l'urbanisation aveugle, de la dégradation du milieu et du changement climatique. Il existe une fracture environnementale claire et évidente, liée aux risques et désastres naturels, qui affecte le pays en plus des problèmes liés aux crises sociales et politiques depuis 1986. En effet, les principaux facteurs de vulnérabilité en Haïti sont directement liés aux conditions de pauvreté et aux processus de dégradation de l'environnement. En particulier, les facteurs de vulnérabilité physique dérivent des hautes densités de populations dans des zones à risques (Morne L'Hôpital, ravines au dessus de Port au Prince, bidonvilles en zone de littoral comme Carrefour, Cité l'Éternel, Cité Soleil, Jalousie et Dézermite à Pétion Ville, La Fossette au Cap-Haïtien, Raboteau sur le littoral des Gonaïves et Sainte Hélène à Jérémie), et de populations soumises à des risques quotidiens (pollution, risques sanitaires, incendies). A ces nouveaux risques s'ajoutent des risques complexes liés à la vulnérabilité sociale dû aux conditions d'indigence et d'incapacité de prévenir et d'atténuer les risques. Ces conditions de vulnérabilité sociale n'ont pu que s'aggraver lors des événements de Février 2004, à cause de la dégradation de la gouvernance du pays et des conditions sanitaires dans les principales zones urbaines du pays.

Le pays est, en effet, en situation d'extrême vulnérabilité face aux aléas naturels, et en proie à de croissantes menaces complexes, fruit de l'interaction entre menaces naturelles aggravées par la dégradation de l'environnement, les taux très élevés de pauvreté et de vulnérabilité sociale de sa population et des problèmes de gouvernance et de manque de maîtrise de l'espace rural et urbain. Le pays se trouve confronté à un large spectre de menaces naturelles d'origine hydrométéorologique (cyclones, sécheresses) et sismique (tremblements de terres, tsunami) et, de par sa topographie escarpée, est sujette à une géodynamique particulièrement accentuée, ce qui provoque de fréquentes inondations, glissements de terrain et éboulements. ***Haïti est le pays le plus vulnérable de l'Amérique Latine et les Caraïbes et dont la résilience est la plus faible en relation aux chocs et stress environnementaux issus des risques et désastres naturels. Une étude sur l'impact des désastres sur l'Amérique Latine et les Caraïbes réalisée par la CEPALC en 2007 montre que la région accuse en moyenne 3,490 morts chaque année et de ce chiffre on estime que la moitié est enregistrée pour Haïti. Les effets économiques de la Tempête Jeanne ont été chiffrés à 10 milliards de gourdes (265 millions de dollars EU) soit 7% du PIB avec principalement 70% de pertes directes sur le patrimoine construit. L'exemple de Jeanne montre clairement comment un évènement modéré produit des effets macroéconomiques remarquables et constitue un facteur additionnel contribuant au retard dans l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement.***

Plus près de nous, le séisme du 12 janvier a ébranlé les fondements de la gestion de l'État Haïtien face aux désastres et a affaibli les capacités des institutions à répondre à l'urgence. Il a aussi conduit à une remise en question des principes de pilotage politique de la gestion du risque en Haïti. Ce séisme a finalement démontré l'ampleur des impacts des chocs exogènes sur la qualité de vie des communautés, les infrastructures, l'Environnement, le gain de développement à travers leurs répercussions sur le Produit Intérieur Brut (120% le 12 janvier).

La vulnérabilité environnementale du pays est par ailleurs exacerbée par le changement climatique bien que notre pays soit un faible émetteurs de Gas à Effet de Serre (GES) et subisse plutôt les effets des choix économiques des pays industrialisés (80% des émissions) qui portent une responsabilité historique dans le dérèglement du climat par rapport au taux d'émissions de GES mesuré par l'étalon Carbone (CO₂ ou Gaz carbonique). Les recherches scientifiques ont, en effet, mis en évidence de nouvelles tendances au niveau du climat dans les Caraïbes. Les Petits Etats Insulaires en Développement de la Caraïbe, dont Haïti fait partie, expérimentent déjà les effets adverses du changement climatique : élévation du niveau de la Mer et accroissement de la température de la surface de la Mer (La Mer des Caraïbes s'est réchauffée de 1,5 °C depuis le siècle dernier), fréquence et intensité des cyclones, invasion accrue des espèces non natives (Exemples : poissons géants grands prédateurs des espèces natives, fourmis géantes attaquant les cultures et les humains), crise de l'eau, inondations en cascade des zones côtières, érosion croissante des plages, salinisation des nappes aquifères et estuaires d'eau douce, ainsi que le blanchiment accru des récifs coralliens dans l'ensemble de la région.

Le changement climatique est en passe de bouleverser sérieusement la situation économique, sociale et écologique de Haïti et par conséquent de limiter ses capacités à réduire la pauvreté et à réaliser ses objectifs en matière de développement comme c'est le cas pour la majorité des Petits Etats Insulaires en Développement. Ces changements, pour Haïti, sont déjà perceptibles pour un certain nombre de secteurs: ressources en eau, zones côtières, désertification, agriculture, risques et désastres naturels.

Le Changement Climatique hypothèque, en effet, chez nous un ensemble de droits humains comme le droit à la vie, le droit à une nourriture adéquate, le droit à l'eau, le droit à la santé et au logement et affectent certains groupes spéciaux. Le réchauffement du climat a des implications sur un ensemble de droits humains consacrés par un certain nombre de Conventions des Nations Unies (Convention des Droits des Enfants, Convention des Droits des Personnes Handicapées, Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination Raciale etc). Les effets observés et projeté du Changement Climatique pour Haïti représentent des menaces pour les vies humaines. Le nombre de personnes décédées et souffrant de maladies et de blessures des inondations et cyclones ne cesse d'augmenter d'année en année dans le pays.

Ces changements menacent également le droit fondamental de chaque haïtien de manger à sa faim. Les inondations provoquées par Hanna/Ike/Fay en 2008 ont pratiquement envasé bon nombre de jardins d'agriculteurs avec des éléments grossiers divers (sable, graviers, blocs de pierres) rendant, pendant un bon bout de temps, impossible ces parcelles impropres à toute forme d'activité agricole.

De même, le droit de chaque haïtien à une eau suffisante, sûre, acceptable et aux propriétés physiques convenables pour différents besoins personnels et domestiques est également compromis par le Changement climatique qui exacerbe le stress sur les ressources en eau en interaction avec d'autres phénomènes comme la croissance de la population haïtienne, la dégradation environnementale, la gestion inadéquate de la ressource en eau, la pauvreté et l'inégalité.

Le droit de chaque haïtien à un logement adéquat dans des conditions de sécurité, de paix et de dignité est aussi affecté par le changements climatique. Ceci peut être illustré par les inondations frappant constamment la ville côtière des Gonaïves qui détruisent les maisons et obligent un certain nombre d'habitants ayant perdu leurs résidences à perdurer leur séjour dans les centres de refuge.

Les effets du Changement climatique sont aussi ressentis par les segments de la population haïtienne qui sont déjà en situation vulnérable en raison des facteurs liés à la pauvreté, au genre et à l'âge. Les femmes haïtiennes, particulièrement les femmes âgées et les filles, sont particulièrement exposées aux différentes phases des désastres causés par les eaux : préparation aux risques, alerte et réponse, réhabilitation et reconstruction etc.

Le même constat peut être aussi dressé pour les enfants. Personne n'a oublié en 2008 les images bouleversantes diffusées par une station de Télévision privée de Port-au-Prince, montrant après le passage de Hanna les corps inanimés de près d'une trentaine d'enfants emportés par les eaux en furie de la Rivière Torcelle à Cabaret. Ceci a causé un grand émoi parmi la population de Port-au-Prince et témoigne de l'extrême vulnérabilité des enfants aux inondations exacerbées par le changement climatique.

L'ampleur des catastrophes en série frappant le pays avec leur lot de pertes en vies humaines et de destruction des infrastructures pose la problématique de la gestion du risque et de désastres naturels comme l'un des plus importants et complexes défis environnementaux que la population haïtienne doit affronter en ce début du Nouveau Millénaire. La question du risque et de désastres naturels doit nous interpeller pour se poser comme le catalyseur d'une prise de conscience de l'urgence des enjeux environnementaux liés à ces processus physiques terrestres aggravés et exacerbés par le changement climatique. La fracture environnementale, la vulnérabilité plurielle aggravée par le changement climatique à laquelle sont exposées les couches les plus pauvres de la population haïtienne compromettent donc le développement durable du pays.

Notre Administration se doit de briser ce cercle infernal d'impacts humains considérables de destruction massive d'infrastructures etc. Le défi que le pays doit aujourd'hui relever est de parvenir à réduire de telles pertes. Pour protéger les gains et avancées du développement, nous devons changer de paradigme, nous attacher à promouvoir une nouvelle résilience durable à même de faire passer Haïti d'un pays qui vit dans le risque à un pays qui sait vivre avec le risque. Dans ce contexte, il faut éviter, dans le processus de reconstruction de reproduire l'ancienne vulnérabilité. Nous devons construire l'avenir en intégrant une gestion proactive du risque et dans une perspective de résilience durable, il est fondamental que le risque soit étroitement corrélé à d'autres dimensions du développement durable comme ses étroites relations avec le changement climatique.

Objectif général. Il s'agira de renforcer la gestion du risque en tentant d'infléchir la politique actuelle vers une stratégie multi-risques (inondation, sécheresse, tremblement de terre, glissement de terrain, éboulement, éboulis, tempête côtière, raz de marée etc), centrée sur une meilleure connaissance du risque, la réhabilitation de l'environnement et englobant la planification urbaine, la gestion durable des bassins versants et le renforcement du Système national d'aires protégées; ceci en vue d'arriver à édifier et inculquer une véritable culture de résilience et d'adaptation de la population haïtienne aux conséquences des catastrophes.

Objectifs spécifiques. Le Gouvernement s'efforcera (i) de réduire la vulnérabilité des populations exposées aux risques et désastres naturels par la promotion de mesures de mitigation structurelles et le renforcement de leurs capacités à réduire ou alléger le risque en appuyant le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales dans ses actions de mise en oeuvre d'une Stratégie de Réduction du Risque (ii) Réduire la vulnérabilité environnementale des pauvres aux désastres naturels et leur

permettre de s'adapter au changement climatique en incluant la variabilité du climat et le changement climatique dans les processus de décisions socio-économiques.

Zones-cibles. L'emphase sera mise sur les communautés des zones côtières et les quartiers défavorisés à forte concentration de population.

Actions à promouvoir :

- Appui méthodologique et scientifique à l'Observatoire National de l'Environnement et de la Vulnérabilité (ONEV) pour l'établissement d'un Centre de commande pour le suivi sédimentologique et hydrologique des rivières et Modélisation;
- Renforcement des capacités de l'ONEV et du Bureau des Mines et de l'Energie dans une optique de production d'une Base d'Information et de Connaissances Actualisées sur le risque posé par la Menace Sismique en Haïti par : a) l'acquisition des données scientifiques de base qui permettront à terme, une meilleure évaluation de ce type de menaces dans le pays b) la mise en place d'un réseau sismologique et accélérométrique, la cartographie et l'analyse quantitative des failles sismogènes (c'est -à dire capables de générer des séismes majeurs) ;
- Préparation de plans d'adaptation des communautés côtières au changement climatique;
- Production de Matériels et Mise en Œuvre d'une Campagne de Sensibilisation et d'Education du Public pour la Sauvegarde des Vies en Situation de Tremblement de Terre à l'échelle des Départements Géographiques du pays.
- Inventaire et base de données sur l'hydrogéologie, l'hydrométéorologie et données isotopiques pour la préparation de plans de contingence en relation à la montée des eaux du Lac Azuei.

Voies et Moyens :

- Promotion de mécanismes de coordination et d'un cadre légal adéquat;
- Synergie et adéquation avec les mesures de gestion durable des bassins versants, de la zone côtière et de la Conservation de la Biodiversité;
- Passage d'une culture d'intervention à une culture de prévention via la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation, la production et la diffusion de l'information;
- Installation de systèmes d'alerte précoce au niveau communautaire

2.5 Le contrôle de la pollution urbaine et des nuisances

Problématique. La mauvaise gestion des déchets constitue l'une des principales causes de la dégradation de l'environnement et de la détérioration de la qualité de vie à Port-au-Prince et dans les autres centres urbains du pays. La gestion des déchets dans l'Aire métropolitaine de la capitale a toujours posé un insoluble problème pour les autorités du pays. La problématique fait principalement intervenir des désarticulations institutionnelles, des insuffisances budgétaires pour le fonctionnement et l'investissement, et surtout le manque de capacités techniques, tant en équipements qu'en ressources humaines.

Dans les villes secondaires, les municipalités n'ont pas de budget suffisant pour gérer leurs déchets solides. A Jacmel, Cap-Haïtien, Gonaïves, Saint Marc, Estère-Desdunes et Petit-Goâve, les taux de collecte varient entre 7.0% et 40%. Les déchets ramassés sont transportés dans des sites, communément appelés «dépotoirs sauvages», qui se trouvent dans les ravins, sur le littoral et les rivages. L'autorité publique qui a le mandat d'assurer la gestion régionale des déchets solides dans la zone métropolitaine est le SMCRS (Service Métropolitain de Collecte des Résidus Solides). Cette institution (organisme autonome sous tutelle du Ministère des Travaux Public et Communications, le MTPTC) est caractérisée par un état de sous-équipement en capacités techniques et fonds d'opération et d'investissement, aussi par une faible performance d'entretien des équipements, des faibles revenus d'opérations, et d'une gestion inadéquate par rapport aux besoins de la population.

En plus du SMCRS et des municipalités, il y a aussi d'autres acteurs impliqués dans la collecte, traitement et élimination des déchets domestiques. Ceci peut être compris comme une réponse sociétale à la faible performance des services publics chargés de la gestion des déchets solides. On compte des ONGs nationales et internationales, des entreprises du secteur privé, des initiatives communautaires locales, quelques-unes appuyée par des organismes de coopération internationale, et autres formes d'associations/organisation au niveau des quartiers. Or, la gamme des interventions dans le domaine de gestion des déchets ne suit pas à une stratégie cohérente et coordonnée. Dans l'ensemble, l'organisation de la gestion des déchets domestique, à l'échelle nationale, par le MTPTC, à travers le SMCRS et les municipalités dans les provinces, s'avère d'être peu efficace, voire absent dans certains localités, dû à des lacunes de capacités, de ressources, et dû à l'absence de progrès probants concernant la gestion et modernisation du secteur. Par exemple, en 2006, le *Décret Portant sur la Gestion de l'Environnement et la Régulation de la Conduite des Citoyens et Citoyennes pour un Développement Durable* a créé un organisme dénommé *Caisse nationale de Résidus*, chargé de promouvoir la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets à l'échelle nationale. La non création de cet organisme illustre le point mort des considérations environnementales dans le secteur des déchets solides

Les données fournies par la Direction de la planification du SMCRS font état d'un volume de 391,648.3 m³ de déchets solides collectés dans l'Aire métropolitaine pour l'année 2003. La décharge de Truitier, construite en 1981, pour la disposition finale

des déchets des Communes de: Pétion-Ville, de Port-au-Prince, de Delmas, de Carrefour, de Cité Soleil et de Tabarre est très mal entretenue. La quantité des déchets générés quotidiennement dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince est estimée à une moyenne d'environ 1500 tonnes métriques (0,6 kg/jour/habitant), de laquelle seulement 200 à 300 tonnes par jour sont collectées et déposées à la décharge centrale officielle située à Truitier. D'autres sites de décharges sauvages -qui sont aussi fréquemment utilisés par les individus, prestataires de services de collecte et des équipes de nettoyage déployées- se trouvent p.ex. aux abords de la Route des Rails à Carrefour, sur des terrains et pentes abandonnés, et souvent dans les ravines et lits des rivières tel que la Rivière Grise à Tabarre.

En dehors de la zone métropolitaine, en absence d'un système de gestion adéquate de déchets solides, ce genre de décharges sauvages est un phénomène très fréquent tant dans les municipalités côtières que dans les zones montagneuses à l'intérieur du pays. Il est important de noter que ces sites de décharges sauvages abritent des populations d'insectes se nourrissant des déchets et subissent également les aléas du vent et des pluies qui transportent la matière infectant davantage l'environnement naturel et humain.

Le brulage non-contrôlé des tas de déchets est observée pratiquement dans toutes les localités du pays, même en proximité des zone résidentielles. De même, la décharge de Truitier est incendiée presque en permanence par des chiffonniers, *les kokorat*, qui cherchent à récupérer des objets réutilisables et des matériaux recyclables tels que les métaux, etc. Ceci représente une pollution permanente de l'air dans les alentours, notamment Truitier, Cité Soleil, Damien, Bon Repos et une grande partie de la commune de Tabarre occasionnant ainsi les populations de ces zones à une exposition sensible aux fumées, dioxines et autres substances/gaz nocifs.

Après le séisme, le SMCRS na pu fournir qu'un faible pourcentage des services comparativement à ceux qu'il aurait dû offrir au public avant le séisme. La collecte n'est pas assez bien organisée. Des tas d'immondices jonchent encore les rues, gênant la circulation des véhicules et des piétons. Les effets du tremblement de terre ont conduit à un ensemble de défis à surmonter, mais ils constituent également une opportunité qu'il convient de saisir afin de restructurer et moderniser le système national de gestion des déchets solides.

L'amélioration de la gestion des déchets dans le grand Port-au-Prince constitue ainsi une priorité du fait de l'intensité des problèmes et du nombre de la population affectée par le séisme. En conclusion, la gestion des déchets solides en Haiti, spécifiquement à Port-au-Prince et dans les communes avoisinantes les plus peuplées, est traditionnellement peu efficace voire localement inexistante. Le Gouvernement appuiera des initiatives novatrices venant du secteur privé et des investisseurs internationaux via des actions de transformation des déchets pour la production d'électricité et travaillera étroitement avec les Mairies locales dans la recherche de solutions adaptées en les aidant à procéder à un zonage pour Port-au-Prince en vue d'augmenter les circuits de collecte.

Le Gouvernement se proposera d'assurer un meilleur cadrage des activités en cours de collecte/transport/tri ainsi que la provision de recommandations concernant les sites de décharges temporaires au travers d'études environnementales appropriées. Parallèlement, on établira un processus de développement politique permettant la définition d'un système qui prendrait en compte l'impératif de gestion intégrée (« du berceau à la tombe ») couvrant les principaux types de déchets (municipaux et industriels).

Objectif général. Il faudra arriver à un contrôle des pollutions et nuisances de manière intégrée en vue d'établir les conditions de base d'un environnement sain et sécuritaire en milieu urbain et à la campagne.

Objectifs spécifiques. Le Gouvernement impulsera un ensemble de mesures d'ordre systémique, technique et humain pour protéger la population et l'environnement contre toutes pollutions et nuisances induites. Il s'efforcera d'arriver à une optimisation des mesures de développement durable par la consolidation de systèmes intégrés de contrôle et gestion des pollutions et nuisances.

Zones-cibles. Les huit (8) villes formant les communautés urbaines de Port-au-Prince et les chefs lieux des autres Départements.

Actions à promouvoir :

- Renforcement des mairies Locales à la gestion des déchets;
- La formulation d'une Vision stratégique à moyen et long terme en matière de gestion des déchets solides qui définirait les objectifs que se fixe le gouvernement en matière de performance dans la gestion des déchets à l'échelle nationale et locale;
- Un Plan Directeur de Gestion des Déchets Solides (PDGDS) qui définirait précisément les modalités de mise en œuvre des principes contenus dans la vision stratégique;
- Promotion de l'industrie de recyclage de déchets et génératrice d'électricité;
- Spots de sensibilisation;
- Partenariat Ministère de l'Environnement- Mairies- PNH/Ministère de la Justice pour le déploiement de brigades en milieu urbain pour la pénalisation des infractions;
- Mission de monitoring de la qualité de l'Air avec installation et récupération de biomoniteur (lichens) pour l'analyse de particules captées à Port-au-Prince, Jacmel, Léogane, Petit Goave, Cap et Gonaives ;
- Requête d'une assistance technique internationale pour la conception et la formulation d'un système de gestion environnementale pour accompagner la prise en charge des débris générés par le séisme, la mise en place de mesures de suivi et d'évaluation environnementale y compris la formulation d'un ensemble de bonnes pratiques de gestion intégrée des eaux usées, de déchets solides et de déchets dangereux et toxiques.

Voies et Moyens :

- Promotion de l'eco-citoyenneté;
- Formation;
- Communication;
- Approvisionnement en matériels et équipements;
- Mise en place de systèmes d'élimination de déchets;
- Suivi et évaluation.

2.6 L'aménagement du territoire comme outil d'intégration de la gestion de l'environnement et du développement durable

Aux plans techniques et politiques, l'aménagement du territoire est l'outil par excellence qui facilite l'intégration de la gestion de l'environnement et le développement durable. Cette intégration permet d'assurer une coordination des politiques sectorielles, et une mise en cohérence du développement local, avec les orientations prises à l'échelle nationale.

Le décret-cadre de 2006 sur la gestion de l'Environnement et de la régulation de la conduite des citoyens fait une option politique majeure, en introduisant l'aménagement du territoire comme instrument de gestion de l'environnement et du développement. Il propose alors un ensemble de mécanismes institutionnels propres à rendre l'aménagement du territoire et la gestion de l'environnement effectifs. Ces mécanismes mettent en relations fonctionnelles d'une part les Ministères centraux (administration territoriale, planification, finances et budget) et les Ministères sectoriels, et de l'autre, l'administration centrale (y inclut les structures déconcentrées) et les collectivités locales. C'est à travers ces mécanismes que les collectivités locales vont exercer leurs compétences et remplir leurs obligations en matière de gestion de l'environnement et du développement local.

D'autre part, la Constitution haïtienne du 29 mars 1987 pose avec force le principe de la décentralisation. Elle reconnaît trois types de collectivités territoriales : (i) la section communale, qui est la plus petite entité administrative de la République ; (ii) la Commune, qui est dotée de l'autonomie administrative et financière ; le Département, qui est la division territoriale la plus grande, et qui est dotée de la personnalité morale. Parallèlement, deux paliers de représentation du pouvoir exécutif et de coordination politico – administrative sont établis : (i) le Département ; et (ii) l'arrondissement.

Le Ministère de l'Environnement dispose de Directions déconcentrées à l'échelle du département mais il n'existe pas d'administration de l'environnement au niveau communal. Comme prémises à une Administration Territoriale de l'Environnement et en privilégiant l'intercommunalité, l'arrondissement sera privilégié comme circonscription administrative des services de l'Etat pour traiter, via des contrats appropriés, les problèmes d'environnement.

2.7 Mesures transversales environnementales: l'Education Relative à l'Environnement (ERE) et la généralisation des Etudes d'Impact Environnemental (EIE)

Deux thèmes transversaux ont été identifiés et recevront une attention particulière dans la mise en oeuvre des activités proposées. Il s'agit notamment des aspects liés à l'Education Relative à l'Environnement (ERE) et la généralisation des Etudes d'Impact à l'Environnement (EIE).

L'ERE offre des opportunités à chaque personne :

- d'acquérir la connaissance, les valeurs, les attitudes, l'engagement et les compétences nécessaires pour protéger et améliorer l'environnement ;
- d'adopter de nouveaux schémas de comportement individuels, de groupes et de société vis à vis de l'environnement.

Le Gouvernement s'appuiera sur un concept d'Année Verte développé par la Société Civile Environnementale Organisée pour la promotion tous azimut de l'Education Relative à l'Environnement de concert avec les autres entités de l'Etat en vue d'appuyer un ensemble de mesures incitatives à la responsabilisation et à la participation des citoyens et citoyennes à la sauvegarde de l'environnement, à la résilience aux aléas naturels, à l'assainissement de leur communauté, au contrôle de la pollution, à la lutte contre l'érosion, à la préservation de la biodiversité, et à l'amélioration du cadre de vie de leur communauté en général etc;

En ce qui concerne la généralisation des EIE, le Gouvernement Négociera un Mémoire d'Entente avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement pour le renforcement, au sein du Ministère de l'Environnement, de l'Unité d'Evaluation d'Impact Environnemental dotée de ressources humaines, de Manuels de procédures et d'outils adéquats et adaptés en vue de répondre aux besoins de suivi des efforts de reconstruction post-séisme.

3 STRATÉGIE GLOBALE DE MISE EN OEUVRE DES DIFFÉRENTS VOILETS

La Gouvernance Environnementale devrait permettre de corriger les déséquilibres souvent importants qui caractérisent de nombreux aspects de l'environnement et les déficiences de l'aménagement du territoire en Haïti. Cette gouvernance devrait

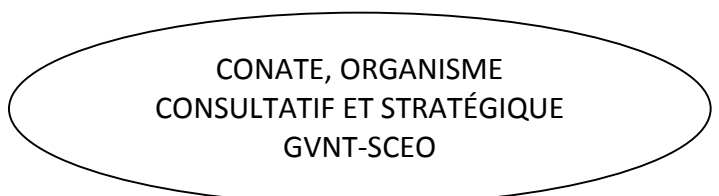
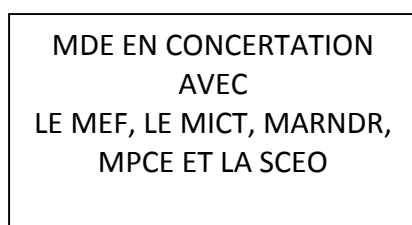
fournir un référentiel pertinent pour adresser les problématiques environnementales à court et à long termes, dans le contexte des exigences du relèvement et du développement du pays. **Il y a lieu de consolider en tout premier lieu le Ministère de l'Environnement. L'agenda législatif environnemental sera renforcé y compris l'adoption par le Parlement de la Loi organique du Ministère et de Traités Environnementaux Multilatéraux d'importance.**

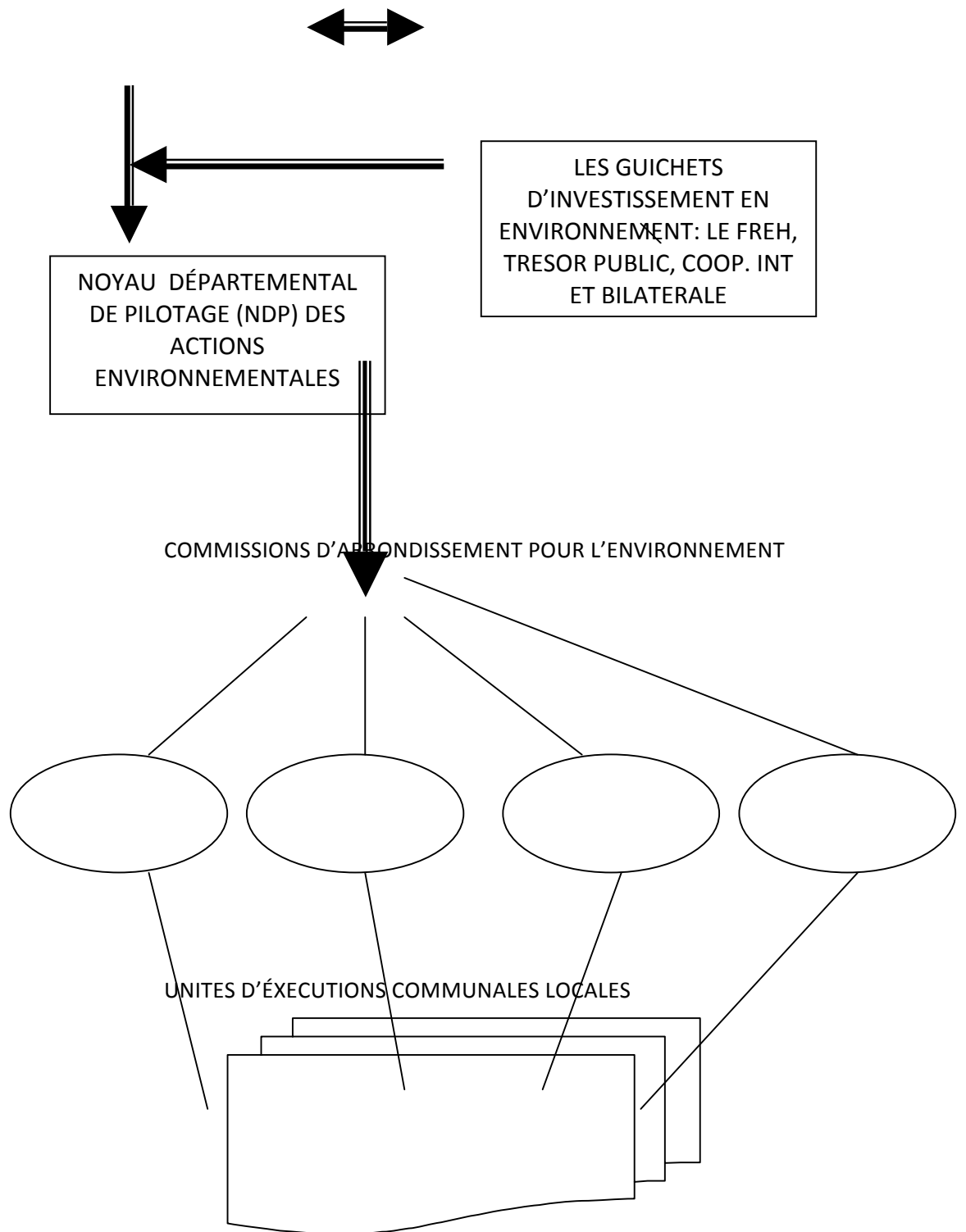
Le renforcement devra assurer que ce Ministère puisse non seulement poursuivre ses opérations courantes et mettre en œuvre les programmes en cours, mais surtout intervenir face aux situations de menaces environnementales à l'échelle de toutes les zones sinistrées (ex. gestion des déchets, assainissement, accès et qualité de l'eau potable, hygiène, prévention d'épidémies, sécurité de la personne) et du reste du territoire national (ex. pression exercée sur les aires protégées, notamment les forêts et les bassins versants. Il lui permettra d'intervenir en tant qu'acteur majeur dans le processus de relèvement et développement du pays, pour assurer la prise en compte de l'environnement à l'échelle de nombreux ministères sectoriels et des diverses autorités et institutions nationales, régionales, municipales et locales.

La stratégie proposé pour la mise en œuvre des actions met l'accent sur un renforcement des capacités communales en matière de gestion environnementale, tout en créant les mécanismes d'articulation avec les instance nationales compétentes.

Un montage institutionnel appuyé par un mécanisme financier qui assure la transparence et l'obligation de rendre compte à tous les niveaux sera mis en place. Nous proposons donc la création du Conseil National de l'Environnement (CONATE) et du Noyau Départemental de Pilotage (NDP) et la mise en place de guichets d'investissement en ce qui concerne les dépenses à consentir en Environnement. Dans un souci de renforcer les partenariats avec la société civile et le secteur privé, le Ministère de l'Environnement cherchera activement à renforcer la constitution du Conseil National de l'Environnement qui sera, au niveau de l'interface Etat-société civile, le principal acteur de la mise en Œuvre de ces actions.

ORGANIGRAMME DE LA STRATEGIE DE MISE EN OEUVRE





MDE= Ministère de l'Environnement; MEF= Ministère de l'Economie et des Finances
 MARNDR= Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural; MPCE= Ministère de la Planification et de la Coopération Externe; SCEO= Société Civile Environnementale Organisée; GVNT= Gouvernement; COOP= Coopération